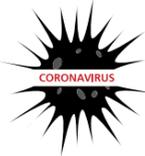


POINT FORT



Sergio Rossi: «Il faut des aides à fonds perdu»

Pour le professeur d'économie à l'Université de Fribourg, le Conseil fédéral a pris des mesures trop timides pour soutenir les PME face à la pandémie.

MAUDE BONVIN

Selon Sergio Rossi, le cautionnement public des prêts bancaires aux entreprises ne suffira pas à soutenir celles-ci dans leur ensemble et le montant avancé est clairement insuffisant. «Le Conseil fédéral peut en faire davantage», souligne le professeur ordinaire de macroéconomie et d'économie monétaire à l'Université de Fribourg. Il préconise une hausse des dépenses publiques financées par l'émission d'obligations de la Confédération. La BNS pourrait également distribuer à la population au moins 30 milliards de ses bénéfices nets de 2019. Interview.

Comment jugez-vous la décision de la Confédération au sujet des prêts bancaires? Vingt milliards de francs est-ce assez?

Le cautionnement public des prêts bancaires aux entreprises ne suffira pas à soutenir celles-ci dans leur ensemble et de toute manière le montant annoncé est clairement insuffisant, au vu de l'ampleur et de la gravité de la crise économique engendrée au plan global par la pandémie du covid-19. Les petites et moyennes entreprises (PME) ne vont pas demander de nouveaux crédits bancaires, indépendamment de leur taux d'intérêt, si elles n'ont aucune perspective de vente qui leur permettrait d'obtenir les recettes nécessaires pour rembourser ces crédits. Une partie importante de ces entreprises fera faillite ou devra être restructurée et cela aggravera la situation par une augmentation du chômage



SERGIO ROSSI. «Les prêts peuvent aider uniquement les entreprises solides et profitables.»

et une réduction des dépenses de consommation, donnant lieu à une spirale négative qui tirera toute l'économie vers le bas.

Le Conseil fédéral doit donc prendre d'autres mesures de soutien à l'économie, en plus de celles déjà annoncées?

La Confédération, d'entente avec la Banque nationale suisse (BNS), devrait mettre en œuvre deux types de mesures. D'un côté, elle devrait augmenter les dépenses publiques de manière considérable dans bien des domaines au-

delà de la santé. Il y a des besoins évidents en ce qui concerne, par exemple, la transition écologique, le vieillissement démographique et les systèmes de prévoyance, entendez le premier et le deuxième pilier. Ces dépenses publiques devraient être financées par l'émission d'obligations de la Confédération, d'autant plus que leurs rendements sont négatifs et vont le rester encore longtemps. Une grande partie de ces obligations devrait être achetée par la BNS sur le marché primaire et, d'un autre côté, celle-ci devrait distribuer

très rapidement à la population au moins 30 milliards de ses bénéfices nets de 2019. Ce serait une sorte de revenu de base inconditionnel pour faire face efficacement à la situation exceptionnelle que la pandémie du Covid-19 a provoquée.

Le gouvernement doit donc aussi voler au secours des ménages?

C'est la mesure principale et prioritaire pour relancer et soutenir les activités économiques de manière efficace à court comme à long terme. Il est indispensable

de soutenir la demande sur le marché des produits, sans quoi, toute mesure visant l'offre, comme celles annoncées par la Confédération, ne pourra aucunement aider les entreprises à sortir de la crise économique déclenchée par cette pandémie. C'est la demande qui induit une offre correspondante sur le marché des produits. Aucune entreprise ne va produire pour accumuler des stocks d'inventus.

Faudrait-il aussi octroyer davantage de prêts sans intérêt?

Les prêts sans intérêt peuvent aider uniquement les entreprises qui sont solides et profitables car les autres ne pourront pas être sauvées de cette manière. Or, les entreprises solides ont suffisamment de moyens financiers pour surmonter la crise sans faire appel à l'aide publique, tandis que les autres pourront très difficilement rembourser de tels prêts à leur échéance. Qui plus est, une entreprise pourrait demander des prêts bancaires pour placer ces sommes sur les marchés financiers, afin d'obtenir des rendements plus élevés et à plus court terme que les recettes qu'elle n'arrive plus à gagner par la vente de ses produits. Le cas échéant, il y aurait une augmentation des activités financières dont les retombées sur l'économie réelle seraient très faibles, voire négatives dans la mesure où cela augmente la fragilité financière de l'ensemble de l'économie - à une époque où il y a déjà un risque accru de crise immobilière suite aux difficultés de bien des ménages à payer leurs loyers ou

à assurer le service de leurs dettes hypothécaires à cause de l'arrêt des activités économiques décidé par le Conseil fédéral.

«IL EST INDISPENSABLE DE SOUTENIR LA DEMANDE SUR LE MARCHÉ DES PRODUITS, SANS QUOI, TOUTE MESURE NE POURRA AUCUNEMENT AIDER LES ENTREPRISES.»

La Confédération devrait-elle offrir des contributions à fonds perdu?

La Confédération devrait offrir des contributions à fonds perdu aux entreprises qui le méritent, à savoir, celles qui étaient solides et affichaient des bénéfices avant l'éclatement de la pandémie. Ces contributions, toutefois, devraient être versées seulement aux entreprises qui respectent certaines conditions, par exemple en ce qui concerne le salaire et la typologie des contrats de travail ainsi que l'impact de leurs activités sur l'environnement. Il faut éviter de soutenir les entreprises qui paient des salaires insuffisants pour arriver à la fin du mois, celles qui offrent des places de travail précaires et celles qui polluent l'environnement en Suisse ou dans le reste du monde.

L'interview de Sergio Rossi a été réalisée avant que le Conseil fédéral ne prenne la décision d'augmenter le plafond des cautionnements fixé actuellement à 20 milliards. Lire en page 11

Demandes de crédits: les banques prises d'assaut

Les PME en difficulté suite au Covid-19 font largement appel aux crédits cautionnés par la Confédération. Près de la moitié des 20 milliards de francs posés sur la table par le Conseil fédéral ont déjà été mis en garantie. Et le gouvernement a annoncé hier sa décision de revoir à la hausse ce montant (lire en page 11).

Au 31 mars, plus de 53.750 accords de crédits pour une somme moyenne de 198.000 francs avaient été conclus. Plus d'une centaine d'établissements financiers participent au programme fédéral.

A noter que Postfinance peut de manière exceptionnelle octroyer des prêts en lien avec la pandémie. Quant au numéro un bancaire helvétique, UBS, il traite actuellement des dizaines de milliers de requêtes. L'examen des dossiers lui prend dix minutes.

Pour recevoir un crédit, les PME doivent remplir les formulaires accessibles sur le site covid19.easygov.swiss. Elles doivent ensuite envoyer ces papiers à leur banque par mail ou voie postale. Les entreprises ont jusqu'au 31 juillet pour le faire.

Vingt millions de plafonnement

Les sociétés peuvent obtenir un soutien représentant jusqu'à 10% de leur chiffre d'affaires. Ce montant est plafonné à 20 millions de francs. Entièrement garantis par la Confédération, les crédits de 500.000 francs ou moins présentent des taux d'intérêt nuls. Les prêts supérieurs à ce montant sont garantis à 85% par la Confédération et nécessitent un examen plus poussé de la part des banques. Le taux d'intérêt applicable à ces crédits est de 0,5% pour le montant garanti par la Berne fédérale.

A ce propos, les Vert'libéraux exigent d'annuler partiellement ou totalement le remboursement de ces prêts, sous certaines conditions. Ils demandent de mettre en place un système d'évaluation pour déterminer ce qui doit être remboursé ou pas.

«Ainsi, les entreprises qui traversent une crise sans précédent pourront au moins s'appuyer sur une certitude. Il ne s'agit pas d'un parachute offert par l'État mais bien d'éviter que les sociétés particulièrement touchées, notamment les indépendants et les PME, ne soient livrées à elles-mêmes face à des dettes énormes», écrit le parti dans une prise de position.

De plus, cela permettra d'examiner les situations des bénéficiaires des prêts au cas par cas après la crise, afin d'éviter un subventionnement et le maintien artificiels de structures économiquement non viables.

Solutions personnalisées des cantons

A côté de la Confédération, plusieurs cantons ont pris des mesures pour soutenir les entreprises qui ne peuvent pas faire appel à l'aide fédérale. Le Valais s'est notamment focalisé sur son secteur agricole en lui versant de manière anticipée septante millions de francs de paiements directs ainsi que vingt-cinq millions de crédits et de cautionnement. Ce canton peut consacrer au total et tous secteurs confondus 105 millions de cautionnement.

Genève et Fribourg ont eux libéré 50 millions sous forme de prêts cautionnés. Pour le canton de Vaud, ce montant s'élève à 100 millions, contre 30 millions pour Neuchâtel. ■

RHT, APG, LPP et AVS, côté pratique

Le chômage partiel peut désormais aussi être octroyé aux personnes qui occupent une position assimilable à celle d'un employeur. Il s'agit, par exemple, des associés d'une Sàrl qui travaillent contre rémunération dans l'entreprise. Les individus qui œuvrent dans la société de leur conjoint peuvent également prétendre à cet instrument. Le montant de l'indemnisation a été fixé par le Conseil fédéral à 3320 francs par mois pour un poste à plein temps. Les demandes doivent être envoyées aux Offices cantonaux de l'emploi. Le délai d'attente pour pouvoir bénéficier de ce soutien a par ailleurs été supprimé. La durée durant laquelle une réduction de l'horaire de travail peut être autorisée est, elle, portée à six mois, contre trois auparavant.

Le recours au chômage partiel augmente massivement. Plus de 16% de la population active est désormais concernée.

APG

Les indépendants qui ont dû fermer boutique pour cause de coronavirus peuvent, eux, prétendre aux allocations pour perte de gain (APG). En bénéficiant aussi les indépendants en quarantaine sur ordonnance d'un médecin ou dont la prise en charge des enfants de moins de douze ans par un tiers n'est plus assurée. A noter que cette mesure ne s'applique pas aux indépendants sans entreprise propre, aux freelance et aux personnes qui contribuent au revenu familial par une activité non régulière. Les indemnités journalières versées correspondent à 80% du salaire et sont plafonnées à 196 francs par jour. Le nombre des indemnités journalières pour les indépendants en quarantaine ou qui assument des tâches d'encadrement familial est limité à respectivement dix et trente jours. L'examen des de-

mandes et le versement de cette prestation sont effectués par les caisses de compensation de l'AVS.

LPP

Sur le plan de la prévoyance professionnelle, le Conseil fédéral permet aux employeurs de recourir aux réserves de cotisations qu'ils ont constituées. Cette mesure vise à aider les entreprises à surmonter des problèmes de liquidités. Pour ce faire, l'employeur doit communiquer par écrit son intention à son institution de prévoyance. Cette disposition est valable jusqu'au 26 septembre.

AVS

Les entreprises frappées par la crise ont encore la possibilité de différer provisoirement et sans intérêt le versement des contributions aux assurances sociales (AVS, AI, APG, AC). Elles peuvent également adapter le montant habituel des acomptes versés au titre de ces assurances en cas de baisse significative de leur masse salariale. Ces mesures s'appliquent également aux indépendants dont le chiffre d'affaires a chuté. L'examen du report des versements et de la réduction des acomptes incombe aux caisses de compensation AVS.

Impôts

Dans le domaine fiscal, les entreprises peuvent repousser les délais de certains versements. Le taux d'intérêt est abaissé à zéro pour la TVA, certains droits de douane, des impôts spéciaux à la consommation et des taxes d'incitation. Cette mesure est valable jusqu'à la fin de l'année. Et aucun intérêt moratoire n'est perçu durant cette période. Une réglementation identique s'applique pour l'impôt fédéral direct. ■